

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE ENDURANCE NAT 2010

Président	ALLINEI	Jean Michel	4 Rue des lfs	26800	PORTES LES VALENCE	jm.allinei@wanadoo.fr
Vice Président	PONTAL	Maurice	Quartier Salivaud	07700	ST MARCEL D'ARDECHE	04 75 98 74 75
Membres	BERTRAND	Marc	26, Avenue Mattéoti	07400	LE TEIL	
	GAUTHIER	Michel	La Bource	01160	VARAMBON	
	GIRAUD	Franck	La Jaubernie	07000	COUX	
	MOUNIER	David	Bas St Sauveur	26600	CHANTEMERLE LES BLES	
	NICOLAS	Claude	4 Rue du Routoire	38360	SASSENAGE	
	PASQUIER	Nicolas	319 Rue du 24 Août 1944	73870	MONTRICHER ALBANNE	
	QUEZEL	Gilbert	70 Avenue de la Gare	73130	ST ETIENNE DE CUINES	

IMPORTANT : Ce règlement se réfère au règlement fédéral 2010.

La Ligue DAUPHINÉ SAVOIE organise pour l'année 2010 un Championnat réservé aux pilotes titulaires d'une licence compétition A, appartenant à un club affilié à la LIGUE.

=> Sur des épreuves de 5 heures précises avec des équipages formés obligatoirement de 2 pilotes et de une ou deux motos.

=> Sur des épreuves de deux fois deux heures, avec un pilote et une moto,

=> Sur des épreuves de deux ou trois heures, avec un pilote et une moto (si ces épreuves sont incluses dans une épreuve de 5 heures, la moitié des points sera attribuée).

=> En Catégorie 80cc, trois pilotes et trois motos pour les épreuves de 5 heures (grandes roues 16 pouces).

☞ **Les pilotes doivent porter un casque agréé, des bottes, une dorsale, un pantalon de moto et ne doivent pas courir les bras nus.**

PORT DU BRASSARD ou DOSSARD OBLIGATOIRE. Même si des Transpondeurs sont utilisés !

ARTICLE 1 – CATÉGORIES

Le Championnat de Ligue est réservé aux licenciés **NCA ou NJC**. Seront exclus du Championnat les coureurs figurant sur la liste Inter d'Enduro et de Trial expert ainsi que les Inters Cross et Vitesse.

Deux groupes seront créés :

Expert => comprendra les pilotes de la liste « Expert 2009 » du Championnat de Ligue Dauphiné Savoie d'Enduro, + les 3 premiers pilotes de chaque classe, hors vétérans, **ainsi que tous les volontaires.**

Aucun pilote ne pourra redescendre en Nat A en cours d'année.

Nat A => comprendra tous les autres pilotes licenciés **NCA ou NJC**.

Dans la « Nat A » des trophées pourront être mis en place pour, soit :

Des trophées en 50cc, vétérans et féminines pourront être décernés en fin de saison. Obligatoirement les pilotes participants à ces trophées seront en possession d'une licence NCA ou NJC et courront dans la « Nat A ».

Est considéré comme => vétéran 1, le pilote titulaire d'une licence nationale et âgé de 37 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année en cours.

=> vétéran 2, le pilote titulaire d'une licence nationale et âgé de 47 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Quads => cylindrées limitées à 750cc 1 ou 2 cylindres.

=> la plaque du numéro arrière devra être parallèle à l'axe de la piste.

ARTICLE 2 – CLASSEMENT

Motos : deux classes seront distinguées :

- Expert

- Nat A

25 pilotes classés (30,27,25,23,21,20,19,18,17,16,15,14,13,12,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1) sur une épreuve de 4 ou 5 heures les pilotes concourant en 2 heures ne marqueront que (15,13,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1)

Quads : scratch

15 pilotes classés (20,17,15,13,11,10,9,8,7,6,5,4,3,2,1).

Les pilotes possédant une licence compétition B peuvent participer à ces épreuves, mais ne peuvent prétendre au classement cumulé.

Mesures exceptionnelles : Si pour des raisons de force majeure, (éboulement, inondations, etc...) une section devient impraticable, le Directeur de Course pourra dévier le parcours à condition que la modification concerne tous les pilotes.

ARTICLE 3 - ACCUEIL ADMINISTRATIF

L'équipage doit se présenter muni des licences 2010, du permis de conduire ou C.A.S.M. Les équipages qui se feront délivrer des licences à la journée devront se munir obligatoirement d'un certificat médical de moins

d'un an. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale authentifiée en gendarmerie ou en mairie. Le numéro de course sera attribué à la réception des droits d'engagements et du bulletin d'engagement.

ARTICLE 4 - SANCTIONS

L'équipage doit se conformer au règlement de Ligue, au règlement particulier de l'épreuve, aux instructions du Directeur de Course, des Commissaires et du Délégué de la Ligue.

Les sanctions appliquées seront celles du règlement de la Coupe de France d'Endurance de l'année en cours.

ARTICLE 5 – MACHINES

Moto type Cross ou Enduro de 50cc à 750cc

QUAD max. 750cc 1 ou 2 cylindres

Seront admises les machines conformes aux normes FFM équipées notamment d'un silencieux inférieur à 96 dB.

Présence d'un représentant de la Ligue. Contrôle sonomètre.

Plaques réglementaires aux normes F.F.M.

Plaques lisibles à l'appréciation du Commissaire Technique.

ARTICLE 6 - RÉPARATIONS

Le cadre de la moto, le bloc moteur et le silencieux seront marqués de touches de peinture avec numéro à l'intérieur. Toutes les autres pièces pourront être changées. Les réparations devront être effectuées au stand. En cas de panne totale, le pilote plus son coéquipier pourront ramener la moto au stand en poussant dans le sens de la course, après avis du directeur de course.

Seuls les dépannages de fortune, bougies, chaînes, etc ... pourront être effectués par le pilote seul, sur le bord de la piste, à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.

- Dorsale (CE) obligatoire pour tous les pilotes.

- Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.

ARTICLE 7 - HORAIRES ESSAIS

Horaires à l'appréciation des organisateurs.

Des essais libres d'une heure devront être prévus. Ces essais devront permettre aux équipages de faire au minimum un tour de circuit chacun. Ces essais devront être terminés au moins 30 minutes avant la mise en place des motos.

ARTICLE 8 - DÉPART

Les essais terminés, le pilote doit conduire la machine sur la grille de départ, après avoir fait le plein. Le marquage de la moto sera effectué lors du contrôle technique.

Tout mouvement de la machine durant la mise en place devra se faire impérativement moteur arrêté, ainsi que dans la zone de départ jusqu'au signal de départ.

Le départ se fera du type "LE MANS", moteur arrêté. Chaque emplacement sera marqué par un piquet avec le numéro de la moto.

Tout manquement au règlement sera sévèrement sanctionné.

Il est interdit de faire des essais dans le parc coureurs.

ARTICLE 9 - ARRIVÉE

A la fin de la course, l'arrivée se fera sur l'équipage de tête, le temps de course écoulé.

ARTICLE 10 – DIRECTEUR DE COURSE & DÉLÈGUES COMMISSION D'ENDURANCE

Le circuit doit avoir au minimum 6 km de long et 3 m de large, 20 pilotes admis au kilomètre (Quad 15 max.).

Un pilote Expert Enduro ou Inter Enduro établira un rapport d'homologation obligatoire pour obtenir le visa.

Un Délégué de la Commission sera présent sur chaque épreuve d'Endurance de la Ligue. Il établira un rapport sur l'épreuve. Un classement lui sera remis à la fin de la journée.

Le club fera parvenir son rapport de clôture au secrétariat de la Ligue au plus tard 8 jours après l'épreuve.

ARTICLE 11 - DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements (non remboursables) par épreuve sont LIBRES.

Majoration de 8 € par pilote pour les engagements envoyés après la date de clôture.

Promotion de l'Endurance : Pour la Promotion de l'Endurance dans la Ligue Dauphiné Savoie, les pilotes versent 2 € par épreuve, compris dans les droits d'engagements, au club organisateur qui les reverse à la Commission de la Ligue. Ce règlement sera joint au rapport de clôture adressé à la Ligue. Ceci concerne toutes les épreuves, qu'elles soient prises en compte ou non pour le Championnat de Ligue.

ARTICLE 12 - CALENDRIER 2010

11 Avril	VENERIEU (38)	AEBJ (Motos)
16 Mai	BOUVESSE (38)	AMV Bouvesse (Motos et Quads)
10 Octobre	RECOUBEAU/MENGLON (26)	DIOIS SPORT T.T. (Motos et Quads)
14 Novembre	SALAGNON (38)	MC SALAGNON

ARTICLE 13 - Pilotes Experts Endurance 2010

NOM – Prénom	Clubs 2009
AUGUSTIN Philippe	AEBJ
BANARIE Mickael	MC Diois Sport TT
BAS Jérôme	RTF 38
BASSET Antoine	MC Privadois
BASSET Julien	MC Privadois
BELFIN Cédric	AEBJ
BENAS Bruno	AEBJ
BORDET Frédéric	NICOLAS Motos
BOUCHER Frédéric	RTF 38
BOUCHER Laurent	RTF 38
BRUNET MANGUAT Jérémy	RTF 38
CARCEL Brice	RTF38
CHABLOZ Paul	RTF 38
COSCO Cyprien	RTF 38
DESMEURES Julien	MC Haute Ardèche
DREVET Anthony	AEBJ
DREVET Guy	AEBJ
GREGEOIS Frédéric	MC Vals Aubenas
GUILLAUME Mickael	MC Diois Sport TT
GUTTIN Bernard	AMV Bouvesse
LACROZE Raphaël	MC Privadois
LOISEL Dimitri	MC Haute Ardèche
MALLEVAL Romain	MC Privadois
MAZAT Olivier	MC Vallée de l'Eyrieux
MERCIER Nicolas	RTF 38
MOUGEL Nicolas	MC Haute Ardèche
MOUNIER David	EV M St Sylvestre
MUSELLI Charles	EV M St Sylvestre
NERVA Jean	MC Haute Ardèche
NICOLAS Quentin	RTF 38
PASQUIER Nicolas	MV Maurienne
PAVIER Martin	RTF 38
PELLEGRIN Thierry	Moto TT Evolution
PUILLET Thierry	MC Diois Sport T T
RAYMOND Nicolas	MC La Voulte
RAYNAUD Eric	Moto TT Evolution
RIOU Christian	MC Privadois
RIOU Damien	MC Privadois
SAROUL Charly	MC Vallée de l'Eyrieux
SAVOIE Patrick	Moto TT Evolution
SUBTIL Kévin	AEBJ
TEINTURIER Loïc	MC de l'Herbasse
TEINTURIER Stéphane	MC de l'Herbasse
VIAL David	RTF 38
VIALLET Bruno	MC Vallée de l'Eyrieux
VIGNAL Martin	MC Privadois
VIGNAL Martin	MC Vallée de l'Eyrieux
BACCONIER Jérôme	MC Le Cheylard
SAPET Benjamin	Nicolas Moto Organisation
REFFET Damien	MC Maurienne